

J'aimerais dire quelques mots au sujet de l'aménagement de la région du bas Saint-Laurent, car c'est, d'après moi, l'un des aménagements les plus intéressants entrepris par le ministère. Les crédits de cette année comportent un certain nombre de postes qui assureront des fonds pour l'aménagement continu de la région québécoise de la rive nord, notamment Pointe-au-Père, Pointe-au-Pic, Sept-îles et Baie-Comeau.

La croissance économique de la région de la rive nord et du nouveau Québec se poursuit à un rythme rapide. La mise en valeur des ressources se concentre sur la production de l'énergie, du papier-journal, de l'ilménite, du minerai de fer et de l'aluminium, et plus récemment sur les installations de manutention des céréales à Baie-Comeau. Des sociétés comme la *Canadian British Aluminium*, l'*Iron Ore Company of Canada*, la *Quebec Cartier Ore* et la *Cargill Grain* s'y implantent ou agrandissent leurs exploitations dans la région. Des centres comme Baie-Comeau et Sept-Îles progressent rapidement et leurs assises économiques se consolident. En même temps, des liens plus nombreux et plus diversifiés se manifestent avec le reste du pays, ce qui exige l'amélioration et l'accroissement des services publics.

Le crédit concernant Pointe-au-Père est destiné à la construction d'un port d'hiver qui permettra un service de toute l'année sur le fleuve. Le coût total de ce projet dépasse 3 millions de dollars. Les soumissions concernant ces travaux ont été reçues le 13 mai et on s'attend que la construction commencera incessamment.

On a reçu des soumissions à l'égard de l'agrandissement d'un quai à Pointe-au-Pic, et le coût total dépassera \$700,000. Ce contrat devrait être accordé sous peu. Les plus grandes installations à cet endroit amélioreront sans doute les facilités de manutention sur les voies du bas Saint-Laurent.

A Baie-Comeau, le ministère a acquitté une partie des frais de certains travaux de dragage entrepris en vue de faciliter le fonctionnement de nouvelles installations destinées à la manutention des céréales et construites par des particuliers. Les travaux effectués par les sociétés privées à l'égard des élévateurs et des quais et le reste, sont en bonne voie. Ce dragage permettra une plus grande utilisation du hâvre en pleine expansion de Baie-Comeau.

A Sept-Îles, un nouveau quai de plus d'un million de dollars est en voie d'achèvement, et là encore, cette installation améliorera les facilités de manutention des marchandises dans cette région.

[L'hon. M. Green.]

Outre ces entreprises présentement en cours et celles qui doivent commencer cette saison, le ministère poursuit l'étude des besoins de terminus à Forestville et à Baie-Comeau.

J'avais l'intention de parler des travaux de reconstruction effectués à l'édifice Jackson, ici à Ottawa, mais je passe aussi là-dessus.

Enfin, j'ai un mot d'encouragement pour les honorables députés de Fort-William et de Port-Arthur. Un crédit de \$300,000 est prévu à des fins "d'améliorations portuaires" pour les villes de la tête des lacs, Fort-William et Port-Arthur. En outre, des travaux de dragage qui ne se rattachent pas directement à l'aménagement du nouveau terminus sont entrepris à ces deux endroits.

Afin que tout l'Ouest canadien puisse avoir part aux avantages de l'aménagement de la voie maritime du Saint-Laurent, on entreprend l'installation de moyens modernes de manutention des marchandises à la tête des Lacs, qui faciliteront le transbordement et le mouvement des marchandises de la voie maritime vers les provinces de l'Ouest. A l'heure actuelle, les installations servent à manipuler environ 600,000 tonnes de marchandises emballées. Avant longtemps, ce volume atteindra près d'un million et demi de tonnes; on voit donc facilement le besoin de meilleures installations.

Le premier terminus aura trois postes d'amarrage, deux pour les cargos des Lacs et un qui sera destiné surtout aux cargos océaniques. Le terminus sera aménagé de façon à pouvoir être agrandi au besoin. Il permettra aussi la manutention des marchandises à l'aide de tous les nouveaux moyens de transport tels que "par roulement", "rail-route", "eau-route" et "grandes caisses".

Cet aménagement permettra l'établissement d'une zone industrielle d'une centaine d'acres. L'endroit proposé pour l'aménagement est connu sous le nom de "place frontière", parce qu'il est très près de la ligne qui sépare les deux villes. La majeure partie de la zone du terminus sera aménagée grâce à la récupération du sol et offrira un espace grandement requis pour les wagons de chemin de fer et adjacent aux postes de mouillage du terminus.

On aura recours à diverses méthodes modernes de construction; on utilisera surtout des palplanches d'acier. On prévoit que le coût global de l'entreprise atteindra 7 millions et demi de dollars et l'on croit que cette dépense d'immobilisation sera compensée par la manutention plus rapide et plus efficace de la marchandise. On a déjà mis en adjudication le premier contrat relatif aux routes d'accès et aux ponts; les soumissions doivent être présentées au plus tard le 3 juin. Les travaux relatifs à cette partie du projet devraient débiter peu après cette date; quant